

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

DEPENSES ORDINAIRES

Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUEZ.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fossat, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 54), 573 (tome II) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et considérations générales .	5
CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III	5
CHAPITRE II. — Considérations générales	8
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III	11
CHAPITRE PREMIER. — Les crédits de rémunérations et de charges sociales .	11
I. — Les effectifs	12
II. — Les rémunérations	16
CHAPITRE II. — Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses	18
I. — Section commune	21
II. — Section Air	23
III. — Section Forces terrestres	25
IV. — Section Marine	28
V. — Section Gendarmerie	30
Conclusion	33
Dispositions spéciales	35
Annexe n° 1. — Evolution des effectifs militaires	37
Annexe n° 2. — Répartition des effectifs militaires	38
Annexe n° 3. — Evolution des effectifs civils	39
Annexe n° 4. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe	40
Annexe n° 5. — Crédits de la section commune (quatrième, cinquième, sixième et septième parties)	41
Annexe n° 6. — Activité aérienne du personnel navigant des trois armées .	43

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, certains tableaux chiffrés ont été reportés en annexes au présent rapport, dans lequel le résultat de notre examen sera exposé en deux parties :

Première partie. — Présentation du titre III et considérations générales.

Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses et par sections.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TITRE III ET CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DU TITRE III

Le budget de la Défense pour 1979 atteint, globalement, 92 240 millions de francs dont 58 895 millions de francs pour le titre III.

Bien que ces sommes figurent dans les documents budgétaires, il faut, pour les rendre comparables à celles qui ont été prises ici en considération l'année dernière dans le cadre de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, en déduire 15 129 millions de francs correspondant à des charges qui ne figuraient pas au budget de la Défense en 1976 (1).

Dans ces conditions, **le montant du titre III pour 1979 tel qu'on le commentera dans ce rapport sera de 43 766 millions de francs, représentant 56,75 % de l'ensemble du budget de la Défense, alors qu'il en représentait 57,90 % en 1978.** L'objectif fixé pour le titre III par la loi de programmation militaire est ainsi atteint, voire dépassé, puisque son pourcentage, qui doit aller en diminuant d'année en année, devait atteindre 57,1 % en 1977.

Quant à la progression du titre III par rapport à 1978, elle sera de + 11,71 % et, par conséquent, moins élevée que la progression de l'ensemble du budget de la Défense, qui sera de + 13,97 %. On rappelle que, dans le passé, le titre III avait progressé plus que l'ensemble du budget ; l'évolution en sens opposé, amorcée en 1978, se poursuit en 1979.

(1) Il s'agit de la participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers et aux pensions civiles et militaires inscrite à la deuxième partie de la section commune, ainsi que du remboursement au budget des postes et télécommunications des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications inscrit à la sixième partie de la section commune également.

La répartition comparée des crédits de paiement du titre III entre les sections en 1978 et 1979 est fournie par le tableau suivant :

SECTIONS	1978		1979		AUGMEN- TATION 1979-1978 (millions de francs)
	Crédits (millions de francs)	%	Crédits (millions de francs)	%	
Section commune	8 158,6	20,8	8 819,1	20,2	+ 660,5 (+ 8,1 %)
Section Air	6 958,4	17,8	7 750,3	17,7	+ 791,9 (+ 11,4 %)
Section Forces terrestres	12 153,6	31	13 633,1	31,1	+ 1 479,5 (+ 12,2 %)
Section Marine	5 986	15,3	6 800,9	15,5	+ 814,9 (+ 13,6 %)
Section Gendarmerie	5 918,4	15,1	6 762,6	15,5	+ 844,2 (+ 14,3 %)
Total	39 175	100	43 766	100	+ 4 591 (+ 11,7 %)

Les changements retracés ci-dessus ne sont pas de forte amplitude. On observe que, poursuivant une évolution amorcée depuis plusieurs années, la part de la Section commune diminue tandis que celle des sections Marine et Gendarmerie augmentent. Considérées aussi sur plusieurs années, les parts de la section Forces terrestres et, surtout, de la section Air sont plus proches de la stabilité en dépit des légères augmentations enregistrées pour 1979.

Le regroupement des crédits par nature de dépenses, toutes sections confondues, et l'évolution par rapport à 1978 sont fournis par le tableau suivant :

OBJET DES CREDITS	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)			(En %)
Rémunérations et charges sociales	26 197,5	29 637,7	+ 3 440,2	+ 13,1
Matériel et fonctionnement	11 412,6	12 668,7	+ 1 256,1	+ 11
Subventions	313,1	418	+ 104,9	+ 33,5
Dépenses diverses	1 251,8	1 041,6	— 210,2	— 16,8
Total	39 175	43 766	+ 4 591	+ 11,7

La hausse, importante en pourcentage, du poste subventions résulte du transfert au titre III de dépenses (1) qui figuraient antérieurement au titre V ; la diminution des dépenses diverses est le

(1) Il s'agit de la couverture des dépenses de fonctionnement de l'O.N.E.R.A., transférée du titre VI au titre III, pour tenir compte d'observations de la cour des comptes.

résultat d'une situation particulière qui sera évoquée plus bas. On retiendra surtout du tableau qui précède l'augmentation respective des rubriques « Rémunérations et charges sociales », d'une part, « Matériel et fonctionnement », de l'autre ; **au contraire de ce qui s'était passé en 1978, et qui fut alors remarqué comme une heureuse nouveauté, les rémunérations et charges sociales augmentent plus que le matériel et le fonctionnement.**

Les chapitres du titre III concernant l'entretien des matériels majeurs (chars, avions, navires notamment) sont, on le sait, dotés en autorisations de programme. Le montant de celles-ci en 1978 et 1979 est indiqué dans le tableau qui suit ; il fait apparaître des augmentations, variables selon les sections, plus forte que l'année précédente pour la seule section Marine mais globalement moins importante que l'augmentation enregistrée entre 1977 et 1978.

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels	1979	1978	DIFFERENCE
	(Millions de francs)		
Section Air :			
Chapitre 34-31	1 065	1 089	+ 4 (+ 0,36 %)
Section Forces terrestres :			
Chapitre 34-31	1 172	1 350	+ 178 (+ 15,2 %)
Section Marine :			
Chapitre 34-31	1 208	1 496	+ 288
Chapitre 34-35	290	324	+ 34
			+ 322 (+ 21,5 %)
Total	3 755	4 259	+ 504 (+ 13,4 %)

CHAPITRE II

CONSIDERATIONS GENERALES

Après avoir présenté l'ensemble du titre III et avant d'aborder l'analyse des crédits qu'il contient, nous formulerons quelques considérations générales à son sujet.

Il importe que la vie militaire ne soit pas ressentie comme une charge par ceux qui s'y trouvent soumis. A cet égard, deux facteurs paraissent déterminants : la condition faite aux militaires, d'une part, les modalités de leur emploi, d'autre part.

Dans le domaine statutaire, une législation mise au point voici quelques années s'est substituée à une construction juridique ancienne et complexe en dégagant des principes et fixant des garanties. L'élaboration des statuts particuliers est en voie de s'achever ; la mise au point du passage de l'ancien système aux orientations nouvelles a parfois posé des problèmes délicats et certaines hypothèses faites pour élaborer le régime de transition ne se réalisent pas toujours aussi bien qu'on aurait pu le souhaiter, notamment en ce qui concerne les départs avant la limite d'âge. Il serait cependant prématuré de vouloir mesurer dès maintenant la pleine efficacité des dispositions qui ont été adoptées.

En ce qui concerne les rémunérations, une réforme a parallèlement été conduite. Elle comportait différents volets : améliorations indiciaires pour les officiers et les sous-officiers, amélioration des déroulements de carrières des officiers, constitution du corps des majors, mesures indemnitaires en faveur des sous-officiers, révision de certaines pyramides.

Il subsiste dans le budget de 1979 quelques mesures de portée financière limitée, adoptées dans le cadre de ces réformes. Dans le futur, des dispositions nouvelles devront certes encore être prises pour régler les situations qui resteraient difficiles mais, d'une façon générale, l'essentiel des augmentations de crédits nécessaires a figuré dans les budgets précédents.

Au total on a pu estimer, d'après les résultats de l'année dernière et en rapprochant l'évolution des rémunérations de celle de l'indice des prix à la consommation pour les ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, que le pouvoir d'achat des militaires avait augmenté de + 1,6 % pour les officiers et les sous-officiers, et de + 1,9 % pour les hommes du rang d'active.

Face à ce résultat, que l'on enregistre avec satisfaction, **l'évolution du prêt des appelés apparaît trop modeste**. Certes, une augmentation de 0,50 F par jour est intervenue en 1978 et une autre, de même importance, interviendra en 1979, mais sur deux années cela représentera une progression de + 12,5 % qui, dans les faits, correspond à une diminution du pouvoir d'achat. Sans contester le caractère particulier du prêt, tenant au fait que le bénéficiaire est nourri, logé, habillé, soigné, voire transporté, nous sommes là devant une évolution qui ne peut et ne doit pas se prolonger de cette façon.

A propos d'un autre aspect des conditions matérielles faites aux militaires du contingent, **on ne peut que se féliciter du développement pris par les permissions de week-end, sous réserve bien entendu que soient toujours prises les dispositions convenables pour que la disponibilité des formations auxquelles appartiennent les permissionnaires ne s'en trouve pas affectée**. Par contre, en dépit des efforts déjà faits, nous regrettons que les ressources destinées au renouvellement et à l'entretien des installations immobilières ne soient pas toujours à la hauteur convenable.

La nature et les modalités des activités de ceux qui accomplissent le service national sont aussi parmi les éléments déterminants de la façon dont il est perçu par eux. A cet égard, sans doute reste-t-il toujours possible d'améliorer le style du service, mais on enregistre cependant que des efforts ont été faits : pour que les travaux d'intérêt général confiés aux appelés soient moins nombreux ou exécutés dans de meilleures conditions, ou encore pour que, grâce à de nouvelles méthodes d'instruction, chacun prenne mieux conscience de ses responsabilités ou soit mieux au fait de la mission à laquelle il prend part.

A propos de ces missions et des activités qu'elles nécessitent, il faut rappeler que le bon entretien des matériels et des allocations convenables en carburants sont indispensables à leur correcte exécution.

Dans le passé, la situation à cet égard a donné de sérieuses inquiétudes.

Pour l'entretien des principaux matériels (chars, avions, navires), un effort a été amorcé en 1977 face à une situation qui se détériorait gravement et risquait de compromettre l'instruction. Il s'est poursuivi en 1978 et continuera de le faire en 1979, mais avec un taux de progression qui tend à se tasser.

Pour les carburants, on estime que l'augmentation des crédits accordés pour 1979 permettra d'augmenter le nombre des sorties, des journées à la mer et des heures de vol (1). Il faut espérer que les

(1) L'activité aérienne du personnel navigant des trois Armées figure dans l'annexe n° 6.

prévisions passeront dans les faits, mais il faut aussi observer qu'en 1978, comme en 1977, les événements n'ont pas toujours permis de réaliser intégralement les projets qui avaient été exposés au moment du vote du budget.

Deux observations viendront, dans des domaines différents, clore ce second chapitre du rapport.

L'une a trait au grand intérêt que présente à nos yeux le maintien de contacts étroits entre l'armée et le pays ; il convient notamment que l'armée apporte à la population une aide aussi prompt et aussi large que possible chaque fois qu'elle est souhaitable. Ce fut notamment le cas lorsque les appelés du contingent sont venus en mars dernier tenter, dans un effort bien ingrat, de redonner leur aspect aux côtes bretonnes. Il faut dire combien cette intervention fut appréciée mais il faut dire aussi, pour couper court à des ~~com~~mentaires que l'on entend parfois, qu'il n'y a pas à chercher ~~des~~ armées à vocations distinctes et de natures différentes dans les troupes qui sont allées nettoyer les plages bretonnes et celles qui ont été transportées en Afrique ou au Proche-Orient pour des interventions d'un autre type. L'unité de l'armée n'est pas en cause ; c'est l'occasion de le rappeler

La dernière observation a trait aux effectifs de la gendarmerie, dont la loi de programmation a prévu une augmentation progressive sur la période 1977-1982. Nous avons déjà déploré la faiblesse des augmentations accordées en 1977 (750 gendarmes) puis en 1978 (500 gendarmes). Nous ne pouvons que renouveler nos remarques pour 1979, de façon plus ferme encore en raison de l'évolution de l'insécurité dans notre pays. **En tenant compte des affectations diverses que peuvent recevoir les gendarmes, l'augmentation prévue ne représentera certainement pas 10 gendarmes par département, ce qui ne permettra sûrement pas encore de placer les effectifs de cette arme au niveau des tâches absolument essentielles qui sont les siennes et à propos desquelles la population est, à juste titre, sensibilisée.**

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III

On analysera dans deux chapitres successifs :

- les crédits de rémunérations et de charges sociales ;
- les crédits concernant les autres activités (fonctionnement des services, entretien des matériels, subventions et dépenses diverses).

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS DE REMUNERATIONS ET DE CHARGES SOCIALES

Les crédits de rémunérations et de charges sociales, tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires, atteignent 44 727 millions de francs, soit 75,9 % des dépenses ordinaires et 48,5 % de l'ensemble du budget de la Défense, pourcentages qui sont, à très peu près, les mêmes que l'année précédente.

On ne retiendra pas cette somme et ces pourcentages dans le présent rapport.

Comme on l'a vu plus haut, le budget de la Défense comporte en effet, depuis 1977, une deuxième partie où sont inscrits les crédits concernant les personnels en retraite, soit 15 089 millions de francs, qui figuraient antérieurement aux Charges communes du Ministère des Finances. Ces crédits ne seront pas pris en considération ici pour ne pas fausser les comparaisons qui seront faites avec la programmation militaire pour la période 1977-1982 et avec les budgets de 1977 et 1978 auxquels une correction analogue avait été apportée dans les rapports présentés les années précédentes.

On s'en tiendra donc aux crédits figurant aux première et troisième parties du budget (rémunérations d'activité et charges sociales) dont l'évolution et la répartition entre les cinq sections budgétaires

taires figurent dans le tableau ci-dessous (1) qui fait apparaître quelques différences entre sections dans une évolution qui conserve cependant une relative homogénéité.

SECTIONS	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
Section commune	5 830,9	6 523,2	+ 692,3	+ 11,9
Section Air	4 133,1	4 670,9	+ 537,8	+ 13
Section Forces terrestres	7 899	8 922,9	+ 1 023,9	+ 13
Section Marine	3 323,9	3 812,7	+ 488,8	+ 14,7
Section Gendarmerie	5 010,6	5 708	+ 697,4	+ 13,9
Total	26 197,5	29 637,7	+ 3 440,2	+ 13,1

Les crédits de rémunérations et charges sociales, qui avaient augmenté de 2 500,5 millions de francs entre 1977 et 1978, soit un pourcentage de hausse de + 10,6 %, augmentent de 3 440,2 millions de francs entre 1978 et 1979, soit un pourcentage de hausse de + 13,1 %, plus fort que celui de l'année précédente mais plus faible que le pourcentage de l'augmentation globale du budget de la Défense entre 1978 et 1979. Dans ces conditions, après avoir été, en pourcentage du budget de la Défense, de 40,6 % en 1977 et 38,7 % en 1978, les crédits pour rémunérations et charges sociales seront de 38,4 % en 1979. En dépit d'un tassement l'évolution, qui est certainement un des traits importants du budget, se poursuit toujours dans le même sens. Les causes de cette situation apparaîtront avec le commentaire, auquel on procédera maintenant, des deux séries d'éléments qui ont servi à calculer les dotations : les effectifs, d'une part, les soldes, traitements et salaires, de l'autre.

SECTION I

Les effectifs.

On regroupera les effectifs gérés par les divers organismes du Ministère de la Défense en deux grandes catégories : celle des effectifs militaires et celle des effectifs civils, en distinguant, à l'intérieur de chacune d'elles, les personnels rémunérés sur crédits budgétaires des personnels rémunérés sur comptes de commerce ou budget annexe.

(1) Les crédits du chapitre 33-92, qui figure en troisième partie, ont de ce fait été pris en compte. S'agissant de secours, de prêts, d'aides à différentes personnes ou organismes tels que centres de vacances, cantine, etc., il arrivera que, dans le corps du rapport, ils ne soient pas comptabilisés avec les dépenses de rémunérations. Les ordres de grandeur ne seront pas modifiés pour autant.

Globalement, les effectifs de personnels civils et militaires, quelle que soit la source de leur rémunération, étaient de 717 872 en 1978 et seront de 715 028 en 1979. Après que cet effectif global ait été stable entre 1976 et 1977, une tendance à la diminution s'est amorcée en 1978 (— 3 118 personnes) et se poursuit en 1979 (— 2 844 personnes). Une analyse plus détaillée révélera quelques écarts plus sensibles pour certains secteurs.

a) *Les effectifs militaires.*

On trouvera en annexe 1 l'évolution des effectifs militaires :

— rémunérés sur crédits budgétaires (tableau A ; total en 1979 : 575 562) ;

— rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe (tableau B ; total en 1979 : 2 271).

L'effectif des personnels militaires rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe est faible et sa variation en hausse, qui est en pourcentage de + 0,96 %, affecte peu l'ensemble ; l'effectif des personnels rémunérés sur crédits budgétaires diminue de 3 626 personnes, soit, en pourcentage, — 0,62 %.

Cette sensible déflation des effectifs résulte de la balance entre des effectifs qui restent à peu près stables dans l'Armée de l'Air, la Marine et le Service de Santé ; qui diminuent dans l'Armée de Terre ; qui augmentent à la Gendarmerie.

Les principales raisons de ces différences s'analysent comme suit :

— **pour l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air, la Marine et la Gendarmerie, mise en œuvre de la tranche 1979 de la constitution du corps des majors** (suppression de 150 postes d'officiers et création de 150 postes de sous-officiers) ;

— pour l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et la Marine, le remodelage des pyramides de sous-officiers et caporaux-chefs entraîne entre les effectifs des divers grades certains aménagements qui s'équilibrent à l'intérieur de chacune des armées : à l'Armée de Terre — 313 hommes du rang, + 313 sous-officiers ; à l'Armée de l'Air — 500 sous-officiers, + 500 hommes du rang ; à la Marine — 405 hommes du rang, + 405 sous-officiers ;

— **pour la Marine, création de 120 postes d'officiers et suppression de 120 postes d'hommes du rang** ; cette mesure constitue la première tranche d'une augmentation qui doit porter sur 300 officiers pour permettre à la Marine d'assurer ses missions et de faire face à l'augmentation de ses charges ;

— **pour l'Armée de Terre, la poursuite de l'application du plan de déflation des effectifs se traduit par la suppression de 4 825 postes d'appelés** ; à la fin de 1979, les effectifs de l'Armée de Terre auront

diminué de 11 764 hommes ; le nombre global de 20 000 hommes sera atteint en 1982 ;

— pour la **Marine et surtout la Gendarmerie, création de 1 000 emplois de gendarmes maritimes et de gendarmes** pour faire face à l'augmentation des charges et en application du programme d'augmentation progressive des effectifs qui a déjà conduit à créer 1 268 emplois en 1977 et 1978. La répartition des emplois créés en 1979 sera la suivante : section Gendarmerie : 937 emplois (567 personnels d'active, 150 personnels féminins, 220 appelés du contingent), section Marine : 63 emplois (33 personnels d'active et 30 personnels auxiliaires avec, pour ces derniers, compensation par la suppression de 30 emplois de matelots) ;

— pour la Délégation générale à l'armement, création de 44 emplois destinés à l'accroissement du nombre des élèves de l'école polytechnique afin de permettre l'élargissement du recrutement.

Le tableau annexe n° 2 fait apparaître la répartition des effectifs militaires par grade et régime statutaire. On retiendra notamment que :

— le personnel d'active augmente globalement de 928 personnes ; la tendance à une légère croissance de son pourcentage se poursuit : 49,1 % en 1977, 49,7 % en 1978, 50,2 % en 1979 ;

— la part du contingent continue d'être très différente d'une armée à l'autre : 63,9 % pour l'Armée de Terre, 38,4 % pour l'Armée de l'Air (en sensible augmentation), 26,9 % pour la Marine, 6,4 % pour la Gendarmerie ;

— en regard de l'effectif militaire total, le nombre des officiers ne varie pas et se situe toujours à 6,6 % ;

— en regard de l'effectif des hommes du rang, le nombre des sous-officiers conserve une tendance à augmenter légèrement : 66,7 % en 1977, 68,2 % en 1978 et 69,5 % en 1979.

b) *Les effectifs civils.*

Le tableau annexe n° 3 fournit la comparaison des effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires en 1978 et 1979, et le tableau annexe n° 4 fournit les mêmes renseignements pour les personnels rémunérés sur les comptes de commerces et le budget annexe.

Globalement, les effectifs civils passent de 136 436 à 137 195 personnes ; ils s'accroissent de 759 personnes. La tendance à l'augmentation, constatée depuis quelques années, se poursuit avec un léger tassement (-0,78 % en 1977, + 1,4 % en 1978, + 0,55 % en 1979) ; cette variation globale se répartit entre grandes catégories comme l'indique le tableau suivant :

	1978			1979			DIFFERENCE sur les effectifs totaux 1979-1978	
	Crédits budgétaires	Comptes de commerce et bud- get an- nexe	Total	Crédits budgétaires	Comptes de commerce et bud- get an- nexe	Total	En nombre	En %
Titulaires ..	27 017	7 326	34 343	26 980	7 216	34 196	— 147	— 0,42
Contractuels	6 293	2 329	8 622	6 245	2 551	8 796	+ 174	+ 2,01
Ouvriers ...	41 848	46 074	87 922	42 164	46 656	88 820	+ 898	+ 1,02
Personnels étrangers des F.F.A. .	5 549	>	5 549	5 383	>	5 383	— 166	— 2,99
Total	80 707	55 729	136 436	80 772	56 423	137 195	+ 759	+ 0,55

Ce sont surtout les effectifs des personnels ouvriers, et plus particulièrement ceux dont la rémunération est supportée par les comptes de commerce, qui sont à l'origine de la différence enregistrée entre 1978 et 1979. Mais, d'une façon générale, parmi les mesures dont la balance fait apparaître les résultats qui précèdent, bon nombre sont sans incidence sérieuse sur les effectifs réellement employés.

Tel est notamment le cas de la mesure importante qui résulte de la poursuite de l'affiliation au statut d'ouvriers réglementés de certains ouvriers temporaires ; elle conduit à créer 500 postes sur crédits budgétaires et 700 sur les comptes de commerce, soit au total 1 200 ouvriers dont la masse salariale se trouvait déjà au budget mais qui figureront désormais dans les effectifs sans que le total de la main-d'œuvre utilisable soit pour autant modifié.

On relève aussi : quelques créations d'emplois de fonctionnaires gagées par la suppression d'emplois de niveau moins important ; des aménagements liés aux besoins spécifiques des services relevant des trois armées et de la gendarmerie qui conduisent à supprimer 218 emplois de catégories diverses pour en créer 207 autres dans des catégories différentes ; des changements dans la répartition des effectifs entre le compte de commerce de la D.T.A.T. et celui de la D.T.C.N., qui conduisent à des créations de même nombre que les suppressions (468) mais concernant parfois des catégories différentes.

Parmi les suppressions non compensées par des créations figure celle de 166 postes d'employés étrangers des F.F.A., catégorie sur laquelle un effort de déflation a été entrepris.

SECTION II

Les rémunérations.

Le total des charges de rémunérations prévues pour être dépensées en 1979 est de 33 721,3 millions de francs, dont 4 083,6 millions de francs à supporter par les comptes de commerce et 26 637,7 millions de francs à supporter par le budget.

De 1978 à 1979, la part à supporter par les comptes de commerce augmente de + 12,7 % ; dans le même temps, la part à supporter par le budget augmente de 3 440,2 millions de francs, représentant un pourcentage de + 13,1 %.

Le total des rémunérations supportées par le budget se répartit selon les pourcentages suivants entre les grandes catégories de personnels concernés : militaires d'active 80,2 % ; militaires du contingent 3,4 % ; personnels civils 16,4 %.

Quant aux mesures catégorielles, elles peuvent se résumer comme suit :

a) *Mesures intéressant les personnels militaires.*

La solde spéciale journalière des appelés, qui a été portée de 8 F à 8,50 F le 1^{er} juin 1978, sera portée à 9 F à compter du 1^{er} juillet 1979, soit une augmentation de + 5,9 %. **En deux ans, du 1^{er} juillet 1977 au 1^{er} juillet 1979, le prêt sera passé de 8 F à 9 F, soit une augmentation de + 12,5 % ne correspondant pas à l'augmentation du coût de la vie pendant la même période.** Le montant des crédits consacrés au relèvement du prêt des appelés en 1979 est de 25,8 millions de francs.

Les traitements des personnels engagés à solde spéciale progressive (caporaux et hommes du rang de 1^{re} et 2^e classes servant au-delà de la durée légale) seront majorés de 6,5 % à compter du 1^{er} janvier 1979 ; ils ont bénéficié en 1978 d'une augmentation de même pourcentage. Pour 1979 le coût de cette mesure sera de + 43,9 millions de francs.

Pour les sous-officiers sont prévus :

— une nouvelle tranche de 1 050 emplois de majors venant s'ajouter aux 2 900 emplois créés les années précédentes ; les emplois nouvellement créés se répartiront entre l'armée de l'air : 280, l'armée de terre : 370, la marine : 208 et la gendarmerie : 192. D'une façon générale les majors occupent des emplois de commandement ou des emplois comportant des responsabilités techniques ou administratives importantes. Le coût de la mesure prise en 1979 sera de + 18,6 millions de francs ;

— une nouvelle augmentation du pourcentage des sous-officiers bénéficiant de l'échelle IV dans les armées de terre et de l'air qui passeront respectivement de 41 % à 42 % et de 50 % à 51 %. Coût de la mesure : + 9,5 millions de francs ;

— une nouvelle tranche d'amélioration de la pyramide des officiers-mariniers déjà évoquée plus haut à propos de la modification qu'elle entraîne dans la répartition des effectifs entre les hommes du rang et les sous-officiers. En 1979 cette mesure coûtera + 36,1 millions de francs ;

— un accroissement du contingent global des primes allouées aux sous-officiers continuant à servir au-delà de quinze ans et qui pourront recevoir la prime de qualification au taux de 10 %. Cette mesure coûtera + 5,9 millions de francs ;

— une amélioration de la pyramide des grades des maîtres ouvriers.

Pour les officiers sont prévues la réalisation de la dernière tranche du statut des médecins et pharmaciens chimistes ainsi que l'application des textes de 1977 relatifs à la révision indiciaire de certains grades d'officiers (sous-lieutenants et colonels) qui coûteront en 1979 + 8,4 millions de francs.

b) *Mesures intéressant les personnels civils.*

Pour les fonctionnaires est prévue une amélioration de la pyramide des effectifs des corps de catégorie B par transformation de 39 postes des premier et deuxième grades de secrétaires administratifs en postes de secrétaires administratifs en chef. Cette mesure coûtera + 0,49 million de francs en 1979 sur crédits budgétaires.

Pour les contractuels est prévue l'application des textes de 1978 à propos du reclassement indiciaire de certains agents sur contrat. La dépense supplémentaire prévue à ce titre en 1979 sur crédits budgétaires est de + 3,3 millions de francs.

Pour les ouvriers, outre la mesure sans incidence financière évoquée à propos des effectifs et comportant l'admission de 1 200 ouvriers temporaires au statut d'ouvrier réglementé, sont prévus : un aménagement de la pyramide d'emplois des ouvriers des catégories manuelles par créations de postes dans certains groupes et suppressions dans d'autres groupes ; une amélioration de l'avancement d'échelons à l'ancienneté ; un aménagement des zones d'abattement de salaires ; la revalorisation des indemnités pour travaux dangereux et un aménagement des postes d'ouvriers du livre. L'ensemble de ces mesures représente une dépense supplémentaire sur crédits budgétaires de 16 millions de francs à compléter par les dépenses de même nature à charge des comptes de commerce.

CHAPITRE II

LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN, SUBVENTIONS ET DEPENSES DIVERSES

Le présent chapitre traitera des dépenses inscrites en quatrième partie (matériel et fonctionnement des armes et services), cinquième partie (travaux d'entretien), sixième partie (subventions de fonctionnement) et septième partie (dépenses diverses) de la nomenclature.

Le tableau ci-dessous en fournit une récapitulation :

(En millions de francs)

	SECTION commune	SEC- TION Air	SEC- TION Forces terres- tres	SEC- TION Marine	SEC- TION Gendar- merie	TOTAL
Quatrième partie	788,8	3 079,4	4 375,4	2 977,1	1 054,6	12 275,3
Cinquième partie	58,6	»	334,7	»	»	393,3
Sixième partie	407,2 (1)	»	»	10,8	»	418
Septième partie	1 041,3	»	»	0,3	»	1 041,6
Total	2 295,9	3 079,4	4 710,1	2 988,2	1 054,6	14 128,2

(1) Déduction faite des crédits inscrits au chapitre 36-93 (Section commune) pour remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications, soit 40 millions de francs ; cette charge n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.

Les crédits figurant à la quatrième partie sont, de loin, les plus importants. On commencera donc, avant de procéder à une étude par section budgétaire, par donner quelques indications sur les grandes masses de dépenses auxquelles ils sont destinés à faire face.

Le tableau qui suit met en évidence la répartition et l'évolution de chacune de ces grandes masses pour les trois sections d'Armée et celle de la Gendarmerie.

(Millions de francs)

	AIR		FORCES terrestres		MARINE		GENDARMERIE		TOTAL		Variation 1979-1978 (en %)
	1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979	
Alimentation	285	300	928	960	314	330	50	53	1 577	1 643	+ 4,2
Carburants	772	889	276	362	275	301	90	111	1 413	1 663	+ 17,7
Fonctionnement et entretien courant	757	875	1 850	2 010	634	595	768	891	4 009	4 371	+ 9
Entretien programmé	1 011	1 015	865	1 043	1 429	1 751	—	—	3 305	3 809	+ 15,2
Total	2 825	3 079	3 919	4 375	2 652	2 977	908	1 055	10 304	11 486	+ 11,5
Pour mémoire :											
Section commune										789	
Total général										12 275	

Après avoir représenté 16,1 % du budget de la Défense en 1977 et 16,3 % en 1978, les crédits de cette quatrième partie du titre III « Matériel et fonctionnement des armes et services » n'en représenteront plus que 15,9 % en 1979. Globalement ils augmentent nettement moins que l'année précédente (+ 11,5 % au lieu + 17,6 %) ; cette constatation demeure exacte, à des degrés différents, pour chacune des rubriques du tableau qui précède.

Les crédits pour l'alimentation, évalués dans les mêmes conditions pour toutes les sections, ont été calculés en supposant que la prime d'alimentation, qui était de 10,30 F au 1^{er} juillet 1978, augmenterait de 0,25 F par trimestre et en tenant compte du fait que l'évolution des prix en 1978 a été plus favorable que les prévisions faites à son sujet quand on a évalué les provisions pour hausse inscrites au budget de 1978. Il faut espérer que la hausse fort modeste (- 4,2 %) des crédits d'alimentation en 1979 ne se révélera pas comme un point faible de ce budget.

Pour 1978 les crédits destinés à l'approvisionnement des carburants avaient été calculés pour couvrir les besoins sur la base des tarifs en vigueur au 1^{er} février 1977 ; ils n'incorporaient donc pas les augmentations intervenues postérieurement à cette date ; cependant la forte augmentation des crédits par rapport à ceux de l'année précédente (+ 26,8 %) avait autorisé à croire que l'activité pourrait se développer sans entrave ; en réalité les prix supérieurs aux tarifs prévisionnels et les dépenses supplémentaires entraînées par des actions extérieures ont nécessité certains aménagements des activités tendant à réduire celles qui avaient été prévues, au moins dans certains domaines dont il sera question plus bas. Pour 1979 les tarifs prévisionnels, qui ont été établis en mai 1978, se trouvent déjà dépassés pour l'essence-avion en raison d'une forte augmentation des droits et taxes intervenue en juin 1978. On compte cependant que l'augmentation des crédits (+ 17,7 %) va permettre de poursuivre l'effort engagé les années précédentes en ce qui concerne l'accroissement de l'activité des forces.

Les crédits inscrits aux chapitres de fonctionnement constituent, en majeure partie, les dotations réservées aux budgets de fonctionnement, dont la répartition se fait dans le cadre décentralisé d'approbation de ces budgets. Globalement, pour le fonctionnement et l'entretien courant, la croissance de ces crédits d'une année sur l'autre est de 9 %. **Pour les seules dépenses d'entretien courant autre que l'entretien programmé du matériel visé ci-dessous, l'augmentation est modulée selon les besoins propres à chaque armée mais reste globalement (1) modeste : + 8 %. Pour les dépenses d'entretien immobilier qui, pour l'Armée de Terre, sont inscrites à un chapitre de la cinquième partie, l'accroissement des ressources sera**

(1) Pour la Marine est intervenu un transfert de certaines opérations d'entretien courant à l'entretien programmé ; les crédits propres à la Marine ont donc été distraits de ce calcul.

plus modeste encore (+ 4 %) et ne permet pas d'espérer beaucoup d'améliorations.

Les chapitres d'entretien des matériels majeurs bénéficient d'autorisations de programme, dont on a déjà dit qu'elles progressaient de + 13,4 % entre 1978 et 1979 ; l'augmentation des crédits de paiement est de 15,2 %. Ces rubriques essentielles et dont la situation s'était sérieusement détériorée avaient été fortement augmentées en 1977 ; les pourcentages d'augmentation pour 1978 étaient un peu moins élevés ; en demeurant sérieux ceux de 1979 sont encore en régression.

Après ces remarques générales, nous examinerons les crédits de façon plus détaillée, section par section. La répartition entre elles est donnée par le tableau qui suit :

	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
Section commune	2 327,7 (1)	2 295,9 (1)	— 31,8	— 1,4
Section Air	2 825,3	3 079,4	+ 254,1	+ 9
Section Forces terrestres	4 254,6	4 710,2	+ 455,6	+ 10,7
Section Marine	2 662	2 988,3	+ 326,3	+ 12,2
Section Gendarmerie	907,8	1 054,6	+ 146,8	+ 16,2
Total	12 977,4	14 128,4	+ 1 151	+ 8,9

(1) Déduction faite d'un montant de 73,1 millions de francs en 1978 et 49 millions de francs en 1979 correspondant au remboursement au budget annexe des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications (voir ci-dessus tableau page 18, nota 1).

I. — SECTION COMMUNE

La section commune utilise les quatre parties étudiées dans le présent chapitre. Y sont regroupés des crédits destinés à l'Administration centrale, à la Délégation générale pour l'armement et à des organismes interarmées. Le détail des crédits par chapitre figure en annexe n° 5. On ne traitera ici que des cas les plus importants.

PARAGRAPHE PREMIER.

Fonctionnement des services et entretien du matériel.

a) Dépenses d'informatique.

Les dépenses d'informatique sont isolées depuis 1978 dans les chapitres 34-41 pour les achats de matériels et 34-42 pour les autres dépenses.

Pour la Section commune, les crédits totaux inscrits au titre III sur ces nouvelles rubriques sont de 65,3 millions de francs, en augmentation de + 15 %.

b) *Délégation générale pour l'armement - Fonctionnement.*

Le chapitre 34-22 (Délégation générale pour l'armement - Fonctionnement) voit ses crédits passer de 125 millions de francs à 128,3 millions de francs, soit une augmentation très modeste de + 2,6 %.

c) *Service de santé.*

Le chapitre 34-62 (Service de santé : achat et entretien de matériels) voit ses crédits passer de 118,4 millions de francs à 124,9 millions de francs, soit une augmentation modeste de + 5,5 %.

d) *Direction des centres d'expérimentation nucléaires (DIRCEN).*

Les crédits du chapitre 34-96 (DIRCEN : entretien des matériels-fonctionnement), qui étaient de 228,9 millions de francs en 1978, passent à 257,7 millions de francs, soit une augmentation de + 12,6 %.

Les ressources de ce chapitre sont destinées au soutien logistique du Centre d'Expérimentations du Pacifique : entretien immobilier, entretien des matériels, transports.

PARAGRAPHE 2.

Subventions de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement à l'O.N.E.R.A. (chapitre 36-31) passe de 126 à 212 millions de francs. Cette importante augmentation (+ 68 %) résulte essentiellement de la prise en charge par ce chapitre du titre III de la totalité des dépenses de fonctionnement de l'O.N.E.R.A. qui étaient jusqu'alors en partie supportées par le titre VI. Ce transfert fait suite aux observations formulées par la Cour des Comptes dans son rapport public ; il entraîne la suppression d'un crédit de 73 millions de francs au chapitre 67-10.

La subvention de fonctionnement à l'Ecole Polytechnique (chapitre 36-31) passe de 75 millions de francs à 87,6 millions de francs ; cette augmentation de + 16,8 % doit permettre de faire face aux relèvements de rémunération, aux hausses de prix et à diverses mesures liées à l'évolution de l'école.

La participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux (chapitre 36-91) passe de 100,5 millions de francs à 106,6 millions de francs, soit une augmentation de + 6,1 %.

PARAGRAPHE 3.

Dépenses diverses.

Le chapitre 37-94 (indemnité compensatrice à la S.N.C.F.) voit ses ressources passer de 1 115,2 millions de francs à 880 millions de francs soit une diminution spectaculaire de — 235,2 millions de francs (— 21,1 %) tenant au fait que les crédits inscrits en 1978 étaient en partie destinés à la régularisation d'un arriéré. L'indemnité compensatrice versée à la S.N.C.F. est calculée en fonction des distances parcourues par les militaires bénéficiant d'une réduction de tarif ou voyageant gratuitement ; selon les prévisions faites pour 1979 la part de l'indemnité compensatrice imputable aux militaires d'active sera de 267 millions de francs et la part imputable aux militaires du contingent sera de 613 millions de francs.

II. — SECTION AIR

En dehors des première et troisième parties, consacrées aux rémunérations et charges sociales, l'Armée de l'Air n'utilise au titre III que la quatrième partie où sont rassemblés tous les crédits de fonctionnement des services et d'entretien des matériels.

D'une année à l'autre l'évolution est la suivante :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation	284,7	299,9	+ 15,2	+ 5,3
34-12 Fonctionnement des bases aériennes.	380,7	440,1	+ 59,4	+ 15,6
34-13 Dépenses centralisées de soutien ..	213,2	249	+ 35,8	+ 16,8
34-14 Carburants et fluides	772,6	889,1	+ 116,5	+ 15,1
34-21 Frais d'exploitation des services	63,1	72,7	+ 9,6	+ 15,2
34-31 Entretien des matériels - Programmes	1 011,1	1 015,2	+ 4,1	+ 0,4
34-32 Constructions aéronautiques - Fonctionnement	62,9	71,4	+ 8,5	+ 13,5
34-41 Achat de matériel informatique	0,7	1	+ 0,3	+ 42,8
34-42 Autres dépenses informatiques	36,3	41	+ 4,7	+ 13
Total	2 825,3	3 079,4	+ 254,1	+ 9
<i>Autorisations de programme.</i>				
3431 Entretien des matériels - Programmes	1 085	1 089	+ 4	+ 0,36

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits inscrits au chapitre des carburants de l'armée de l'air sont de 899,1 millions de francs, en augmentation de $\frac{-}{+}$ 15,1 % par rapport à l'année précédente ; en réalité les ressources consacrées à des approvisionnements de carburants sont légèrement plus élevées que la somme ci-dessus du fait que certains achats sont réalisés sur les chapitres de fonctionnement des bases aériennes ou des constructions aéronautiques.

En 1978 les crédits avaient été calculés pour assurer l'entraînement minimal des pilotes de combat et relever l'activité des unités de transport ; des dépenses supplémentaires sont intervenues en raison d'activités extérieures en Afrique ou au Liban du fait que les tarifications n'étaient plus celles qui avaient été envisagées ou que certains types d'appareils ont eu des heures de vol plus nombreuses que prévu ; dans ces conditions des mesures d'aménagement de l'activité ont été prises, notamment pour l'aviation de transport ; le recours aux stocks de guerre n'a pas été envisagé.

Pour 1979 la dotation budgétaire avec laquelle on compte augmenter les volumes approvisionnés d'environ 3 % devrait permettre la réalisation de 450 000 heures de vol au lieu des 432 000 heures prévues en 1978 et d'assurer des activités mensuelles identiques sur beaucoup de points à celles qui avaient été prévues pour 1978 : 15 heures pour les pilotes de combat, 16 heures pour les pilotes de la force aérienne stratégique, 18 heures pour les pilotes d'hélicoptères, 38 heures pour les pilotes de DC 8 ; une majoration du potentiel alloué aux pilotes de Transall et de N 2501 devrait intervenir ; le renouvellement des pilotes en unités, perturbé depuis quelques années, devrait être normal.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Le chapitre 34-31 : entretien des matériels - programmes recevra pratiquement, en autorisations de programme et en crédits de paiement, les mêmes ressources en 1979 qu'en 1978 : 1 089 millions de francs pour les autorisations de programme, 1 015 millions de francs pour les crédits de paiement. Il faut toutefois signaler que ce chapitre disposera au 1^{er} janvier 1979 d'un volume relativement important d'autorisations de programme accordées antérieurement et qui resteront disponibles ; elles ont été estimées à 541 millions de francs.

Par ailleurs l'entretien des matériels est aussi conditionné par les crédits pour rechanges qui figurent au titre V ; globalement - titres III et V réunis - les autorisations de programme consacrées à

l'entretien des matériels progresseront de + 6,8 %, pourcentage modeste et inférieur à la variation des prix.

c) *Entretien courant.*

Les dépenses d'entretien courant sont supportées avec d'autres par le chapitre 34-12. Les crédits seront de 98,6 millions de francs, soit une augmentation de + 13,7 %. Cette dotation devrait permettre d'entretenir les matériels dans des conditions légèrement améliorées par rapport à l'année précédente, notamment pour les effets d'habillement, le matériel de couchage et les matériels techniques les plus directement liés à l'activité aérienne.

d) *Entretien immobilier.*

Les dépenses d'entretien immobilier sont supportées avec d'autres par les chapitres 34-12, 34-13 et 34-32. Les crédits seront de 72,9 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 14,6 % qui devrait permettre une légère amélioration de l'entretien au profit notamment des conditions de vie du personnel.

e) *Chauffage, éclairage, eau, force motrice.*

Les crédits correspondants sont inscrits, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 196,3 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 14,8 %.

Ces dotations devraient permettre de couvrir les hausses de prix ou de tarifs.

f) *Transports, déplacements.*

Les crédits correspondants sont inscrits, avec d'autres, aux chapitres 34-12 et 34-13 ; ils seront de 196,9 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 16,5 %.

En dépit de l'augmentation intervenue, ces crédits devront être suivis avec une vigilance particulière.

III. — SECTION FORCES TERRESTRES

Les crédits concernant les forces terrestres sont inscrits aux quatrième et cinquième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-01 Services centraux - Fonctionnement	65,3	74,1	+ 8,8	+ 13,5
34-11 Alimentation	928,1	959,9	+ 31,8	+ 3,4
34-12 Entretien et activités des forces terrestres	1 351,4	1 550,5	+ 199,1	+ 14,7
34-13 Dépenses centralisées de soutien	550,6	581,7	+ 31,1	+ 5,6
34-21 Frais d'exploitation des services	141	144,3	+ 3,3	+ 2,3
34-31 Entretien des matériels - Programmes	865	1 043	+ 178	+ 20,6
34-41 Achat de matériel informatique	—	—	—	—
34-42 Autres dépenses informatiques	17,7	21,9	+ 4,2	+ 23,7
Total	3 919,1	4 375,4	+ 456,3	+ 11,6
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-11 Entretien des immeubles et du domaine militaire	335,5	334,7	— 0,8	— 0,23
Total 4^e et 5^e parties ..	4 254,6	4 710,1	+ 455,5	+ 10,7
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien des matériels - Programmes	1 172	1 350	+ 178	+ 15,2

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 362,3 millions de francs, en augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 1978 les prévisions de consommation de carburants de l'armée de terre ont été affectées par les hausses de prix qui ont modifié les tarifs prévisionnels ayant servi à établir le budget et par le financement des opérations en Afrique et au Liban. La formation individuelle et l'instruction collective au niveau des unités élémentaires ont été préservées mais le nombre d'exercices de grandes unités a été considérablement réduit.

Les dotations prévues pour 1979, avec lesquelles on compte augmenter les volumes approvisionnés d'environ 2 % pour l'essence ainsi que le gas-oil et 4 % pour le carburéacteur, devraient permettre un niveau d'activité identique à celui qui avait été initialement

envisagé pour 1978 avec deux journées d'entraînement supplémentaire hors garnison avec matériels organiques à potentiel limité, soit 49 jours au lieu de 47 antérieurement.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Les autorisations de programme inscrites au chapitre 34-31 : Entretien des matériels - programmes, augmentent de + 15,2 % et les crédits de paiement de + 20,6 %.

En raison de l'accroissement des coûts d'entretien résultant notamment de l'évolution des parcs de matériels, les ressources de ce chapitre étaient devenues nettement insuffisantes. En 1976, des compléments de crédits de paiement avaient été accordés pour couvrir une partie des dettes envers la direction technique des armements terrestres : en 1977 et 1978 des augmentations importantes d'autorisations de programme et de crédits de paiement étaient intervenues.

Bien que les augmentations prévues pour 1979 soient un peu moins fortes que les précédentes, on estime que l'armée de terre va disposer d'un niveau de maintenance et d'entretien adapté à son parc et à son activité.

c) *Entretien courant.*

Les crédits consacrés à l'entretien courant figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12, 34-13 et 34-21 ; ils seront de 222,6 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 7 %, modeste comme celle de l'année précédente.

d) *Entretien immobilier.*

Un chapitre particulier, 35-11, figure à la section Forces terrestres pour l'entretien des immeubles et du domaine ; de plus, les crédits pour masses de casernement sont parmi ceux du chapitre 34-12. Au total, l'ensemble de ces ressources sera de 387,2 millions de francs, soit une augmentation dérisoire de + 0,75 %.

Ces ressources ne permettront pas d'améliorer en 1979 une situation qui est pourtant devenue préoccupante. Les programmes majeurs d'entretien établis porteront sur les installations sanitaires, les installations de chauffage, les réseaux divers. Comme les années précédentes les travaux d'aménagement ou petites rénovations seront financés sur le titre V.

e) *Chauffage, éclairage, eau, force motrice.*

Les crédits consacrés à la masse de chauffage, éclairage, eau, force motrice, figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 497,3 millions de francs, soit une augmentation de + 13,7 % qui paraît convenable.

f) *Transports et déplacements.*

Les crédits pour transports et déplacements seront de 672,6 millions de francs, en augmentation de + 12,4 %. Cette dotation devra faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

IV. — SECTION MARINE

Les crédits concernant la Marine sont inscrits aux quatrième, sixième et septième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-11 Alimentation	314,2	330	+ 15,8	+ 5
34-12 Entretien et activité des forces maritimes	487,5	413,2	— 74,3	— 15,2
34-13 Dépenses centralisées de soutien ..	83,5	110,6	+ 27,1	+ 32,5
34-14 Carburants et combustibles opérationnels	274,6	301,4	+ 26,8	+ 9,8
34-21 Frais d'exploitation des services	45,7	49,4	+ 3,7	+ 8,1
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers - Programmes	1 168	1 456	+ 288	+ 24,6
34-35 Entretien des matériels aériens - Programmes	261,2	294,6	+ 33,4	+ 12,8
34-41 Achat de matériel informatique	2,8	0,8	— 2	— 71,4
34-42 Autres dépenses informatique	14	21,1	+ 7,1	+ 50,7
	2 651,5	2 977,1	+ 325,6	+ 12,3
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-01 Subventions	10,2	10,8	+ 0,6	+ 5,9
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-81 Dommages consécutifs à des événements de mer - Réquisitions	0,3	0,3	—	—
Total des crédits de paiement.	2 662	2 988,2	+ 326,2	+ 12,2
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers - Programmes	1 208	1 496	+ 288	+ 23,8
34-35 Entretien des matériels aériens - Programmes	290	324	+ 34	+ 11,7
Total des autorisations de programme	1 498	1 820	+ 322	+ 21,5

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Combustibles et carburants.*

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 34-14 et seront de 301,4 millions de francs en 1979 soit une augmentation de + 9,8 %. Les achats se partageront entre les combustibles pour la flotte (194 millions de francs) et les carburants pour l'aéronautique navale (107 millions de francs). En réalité les ressources consacrées à des approvisionnements de carburants seront légèrement plus élevées que l'indiquent les chiffres ci-dessus du fait que certains achats sont imputés sur les crédits du chapitre 34-12 (Entretien et activité des forces).

Pour la flotte on estime que les crédits pour 1979 permettront d'approvisionner 299 200 tonnes de mazout correspondant à une activité de 94 jours de mer par an sans nouveau prélèvement sur les stocks qui, en 1978, auront diminué d'environ 35 000 tonnes tandis que le nombre des jours de mer devrait être de 92.

Pour l'aéronautique navale les crédits prévus au budget devraient permettre, en tenant compte de l'augmentation de l'activité des appareils de patrouille maritime, un nombre d'heures de vol comparable à celui de 1978 : 15 heures à 24 heures 30 par mois pour l'aviation embarquée et selon le type d'appareil, 15 heures à 21 heures pour les hélicoptères.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Ces crédits figurent aux chapitres 34-31 pour la flotte et 34-35 pour l'aéronautique navale. Les ressources de ces deux chapitres augmenteront respectivement de + 23,8 % et + 11,7 % pour les autorisations de programme ; de + 24,6 % et + 12,8 % pour les crédits de paiement qui seront au total de 1 750,6 millions de francs pour les deux chapitres. L'entretien programmé des appareils de l'aéronautique navale est aussi conditionné par les crédits pour approvisionnements de rechanges qui figurent au titre V. Le maintien en condition des S.N.L.E. n'est pas à la charge des chapitres du titre III.

Les ressources de ces chapitres n'avaient pas, dans le passé, suivi le rythme des besoins et il en était résulté un étalement des opérations d'entretien. En 1977, un redressement sérieux est intervenu pour les autorisations de programme et les crédits de paiement ; bien que plus modestes, les augmentations intervenues en 1978 et prévues pour 1979 restent sérieuses.

La situation risque cependant d'être assez tendue en raison de la poursuite d'un rattrapage du sous-entretien des années antérieures pour certains bâtiments et des travaux à faire au retour des missions de la flotte dans la zone maritime de l'Océan Indien.

c) *Entretien courant.*

Les crédits pour entretien courant figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils seront de 173,4 millions de francs, en diminution de — 34 % par rapport à l'année précédente. Cette situation résulte essentiellement du transfert de certaines charges au chapitre de l'entretien programmé dont il est question ci-dessus.

d) *Entretien immobilier.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12 et 34-21 ; ils seront de 51,8 millions de francs, soit une augmentation de + 7,7 % qui ne suffira pas et obligera à définir des priorités à l'échelon régional.

e) *Chauffage, éclairage, eau, force motrice.*

Les crédits de l'espèce, qui figurent avec d'autres aux chapitres 34-12 et 34-21, seront de 131,8 millions de francs, soit une augmentation de 9,5 %.

f) *Transports et déplacements.*

Les crédits pour transports et déplacements seront de 126 millions de francs, en augmentation de + 23,5 % par rapport à l'année précédente.

V. — SECTION GENDARMERIE

Les crédits examinés, qui figurent uniquement à la quatrième partie, sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs)		(En %)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation	50,3	52,9	+ 2,6	+ 5,2
34-12 Fonctionnement des corps	781,3	891,2	+ 109,9	+ 14,1
34-13 Dépenses centralisées de soutien ..	76,2	99,3	+ 23,1	+ 30,3
34-41 (nouveau). Achats de matériels informatiques	—	—	—	—
34-42 (nouveau). Autres dépenses informatiques	—	11,3	+ 11,3	—
Total	907,8	1 054,7	+ 146,9	+ 16,2

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) Carburants.

Les crédits consacrés à l'approvisionnement des carburants seront de 111,1 millions de francs en 1979, soit une augmentation de + 23,7 % par rapport à l'année précédente, qui devrait permettre de poursuivre la reconstitution des stocks de sécurité, entreprise en 1978, sans brider l'activité des unités de gendarmerie.

b) Dépenses de fonctionnement et d'entretien.

La gendarmerie ne dispose pas de crédits d'entretien programmé pour ses matériels ; toutes les charges sont reportées sur les crédits des chapitres 34-12 et 34-13 qui, globalement, recevront 990,5 millions de francs et seront en augmentation de + 15,5 %.

Ce pourcentage traduit une augmentation sensible pour l'ensemble, mais toutes les rubriques de dépenses n'en auront pas la même part. On relève en particulier les augmentations modestes des dépenses d'énergie (+ 7,7 %), des dépenses d'entretien courant (+ 7,5 %) et des dépenses d'entretien immobilier (+ 9,7 %).

CONCLUSION

En les considérant globalement, les ressources du titre III pour 1979 sont caractérisées par :

— la diminution, par rapport à l'année précédente, de leur part dans le budget de la Défense. Cette évolution est dans le sens tracé par la loi de programmation militaire du 19 juin 1976. Le pourcentage du titre III qui devait, selon la loi de programmation, être de 57,1 % est de 56,75 % dans le budget présenté ; peut-être eût-il mieux valu s'en tenir à l'objectif fixé que le dépasser au risque de créer quelques tensions sur le titre III ;

— une progression des crédits entre 1978 et 1979 de + 11,7 %, pourcentage raisonnable mais nettement moins élevé que la progression enregistrée pour l'ensemble du budget de la Défense.

Le titre III n'a plus à supporter les importantes augmentations de crédits qu'il a fallu prévoir, les années passées, pour améliorer la situation matérielle des militaires, et on peut donc considérer que, d'une façon générale, il est satisfaisant bien qu'il ne comporte pas de mesures spectaculaires.

Il n'y a pas de variation d'effectifs importante, mises à part la poursuite de la déflation en appelés de l'Armée de Terre et une augmentation du nombre des gendarmes, qui est à notre avis trop faible pour que la Gendarmerie soit en mesure de faire face comme il conviendrait à des charges qui ont malheureusement tendance à croître trop vite.

Quelques mesures intéressent les personnels, en particulier une augmentation modeste du prêt des appelés de + 5,9 % qui, en fait, correspond à une diminution du pouvoir d'achat.

Contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière, l'augmentation des crédits de rémunérations et charges sociales est plus forte que l'augmentation des crédits de matériels et de fonctionnement ; cette variation des crédits de rémunérations est surtout la conséquence de l'évolution du taux des salaires et du point d'indice.

L'accroissement progressif des activités d'entraînement des formations de combat des trois armées, engagé depuis quelques années, doit se poursuivre en 1979 mais il se trouve quelques chapitres, en particulier pour certaines rubriques de fonctionnement aux crédits

relativement modestes, dont les dotations sont insuffisantes et laissent présager une gestion difficile ; il faut espérer que la vie courante ne s'en ressentira pas ici ou là.

..

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption du titre III du budget de la Défense pour 1979.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 38.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte. — I. Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1979, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 259 000 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1979, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 663 570 300 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

ANNEXE N° 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1978 A 1979

Tableau A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	1978	1979	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale	63	63	>
Corps de contrôle	144	144	>
Justice militaire	192	190	— 2
Service de santé	6 869	6 866	— 3
Délégation générale pour l'armement.	2 146	2 192	+ 46
Totaux Section commune	9 414	9 455	+ 41
Section Air	100 809	100 810	+ 1
Section Forces terrestres	324 366	319 745	— 4 621
Section Marine	63 230	63 246	+ 16
Section Gendarmerie	76 369	77 306	+ 937
Totaux généraux	579 188	575 562	— 3 626

Tableau B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerces et sur budget annexe.

	1978	1979	DIFFERENCE
Délégation générale pour l'armement :			
Direction technique des armements terrestres	641	651	+ 10
Direction technique des constructions aéronautiques	33	33	>
Direction technique des constructions navales	1 160	1 165	+ 5
Totaux	1 834	1 849	+ 15
Budget annexe des Essences	414	422	+ 8
Totaux généraux	2 248	2 271	+ 23

ANNEXE N° 2

REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1979 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR.	TOTAL MERIE	DIFFE- RENCE par rapport à 1978
Officiers et assimilés :							
Active	4 782	7 355	17 784	4 322	2 165	38 408	+ 44
Contingent	>	>	>	>	>	>	-- 10
Total	4 782	7 355	17 784	4 322	2 165	38 408	+ 34
Sous-officiers :							
Active	1 124	43 837	61 261	23 561	63 951	204 734	+ 756
Sous contrat PDL (1) ..	1 031	190	674	87	>	1 982	+ 179
Contingent	>	2 166	9 077	950	165	12 358	-- 89
Total	2 155	46 193	71 012	29 598	70 116	219 074	+ 846
Hommes du rang :							
Active	21	5 915	23 913	13 571	>	43 420	-- 29
Sous contrat PDL (1) ..	6	4 725	9 774	3 304	>	17 809	-- 313
Contingent	>	36 556	195 154	17 406	4 805	253 921	-- 4 354
Total	27	47 196	228 841	34 281	4 805	315 150	-- 4 696
Personnels féminins :							
Active	2 271	36	>	>	190	2 497	+ 167
Volontaires féminines	220	30	108	45	30	433	+ 33
Total	2 491	66	108	45	220	2 930	+ 200
Total général :							
Active	8 198	57 143	104 958	45 454	72 306	220 059	+ 928
Sous contrat PDL (1) ..	1 037	4 915	10 448	3 391	>	17 791	-- 134
Contingent	220	38 752	204 339	13 401	5 000	266 712	-- 4 420
Total	9 455	100 810	319 745	63 246	77 306	575 562	-- 3 626
Différence par rapport à 1978.	+ 41	+ 1	- 4 621	+ 16	+ 937	-- 3 626	

(1) PDL : pendant la durée légale.

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1978 ET EN 1979 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F.F.A)	TOTAL 1979	TOTAL 1978	DIFFERENCE par rapport à 1978.
Personnels civils extérieurs :							
Air	1 485	369	3 258	45	5 157	5 144	+ 13
Terre	14 257	2 105	20 147	4 890	41 399	41 517	- 118
Marine	830	49	6 347	>	7 226	6 902	+ 324
Services communs	3 151	569	5 482	448	9 650	9 604	+ 46
Totaux P C E	19 723	3 092	35 234	5 383	63 432	63 167	+ 265
Administration centrale	2 339	59	488	>	2 886	2 891	- 5
Corps de contrôle	>	6	>	>	6	6	>
Justice militaire	53	>	>	>	53	51	+ 2
Service de documentation exté- rieure et de contre espionna- ge	1 693	107	>	>	1 800	1 801	- 1
Postes permanents à l'étranger.	16	131	13	>	160	161	- 1
Service de santé	>	121	>	>	121	121	>
Délégation générale pour l'ar- mement (crédits budgétaires)	3 156	2 729	6 429	>	12 314	12 509	- 195
Totaux 1979	26 980	6 245	42 164	5 383	80 772	80 707	+ 65
Différence par rapport à 1978.	- 37	- 48	+ 316	- 166	+ 65		

ANNEXE N° 4

EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGET ANNEXE EN 1978 ET 1979

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS	OUVRIERS	TOTAL 1979	TOTAL 1978	DIFFERENCE par rapport à 1978.
Délégation générale pour l'armement :						
Direction technique des armements terrestres	4 483	1 708	15 910	22 101	21 638	+ 463
Direction technique des constructions navales	1 915	511	27 263	29 689	29 462	+ 227
Direction technique des constructions aéronautiques ...	402	272	2 173	2 847	2 847	»
Totaux D.G.A.	6 800	2 491	45 346	54 637	53 947	+ 690
Budget annexe des essences	416	60	1 310	1 786	1 782	+ 4
Totaux	7 216	2 551	46 656	56 423	55 729	+ 694
Différences par rapport à 1978 ..	- 110	+ 222	+ 582	+ 694		

ANNEXE N° 5

TITRE III

Section commune. — Quatrième, cinquième, sixième et septième parties.

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-02 Administration centrale. — Matériel.	39	44	+ 5	+ 12,8
34-31 D.G.A. — Frais de déplacement ..	14,1	14,7	+ 0,6	+ 4,2
34-32 D.G.A. — Fonctionnement	125	128,3	+ 3,3	+ 2,6
34-41 Achat de matériel informatique ..	1	1,5	+ 0,5	+ 50
34-42 Autres dépenses informatiques	55,9	63,8	+ 7,9	+ 14,1
34-52 Justice militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	1,2	1,4	+ 0,2	+ 16,7
34-61 Service de santé. — Frais de déplacement	10,2	11	+ 0,8	+ 7,8
34-62 Service de santé. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	118,4	124,9	+ 6,5	+ 5,5
34-72 S.D.E.C.E. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement ...	11,9	12,6	+ 0,7	+ 5,9
34-81 Missions à l'étranger. — Frais de déplacement	21,4	23,2	+ 1,8	+ 8,4
34-82 Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement	20,8	22,2	+ 1,4	+ 6,7
34-91 Services communs. — Frais de déplacement	22,6	24,4	+ 1,8	+ 8
34-92 Sécurité militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	6,9	7,8	+ 0,9	+ 13
34-93 S.I.R.P.A. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	21,9	23,8	+ 1,9	+ 8,7
34-94 Service de l'action sociale. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	10,3	11,8	+ 1,5	+ 14,6
34-95 Organismes interarmées. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	14,8	15,6	+ 0,8	+ 5,4
34-96 DIR. C.E.N. — Entretien des matériels. — Fonctionnement	229	257,8	+ 28,8	+ 12,6
Total	724,4	788,8	+ 64,4	+ 8,9
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-01 Administration centrale. — Entretien des immeubles	10,9	11,6	+ 0,7	+ 6,4
35-91 Entretien des logements domaniaux.	37,9	47	+ 9,1	+ 24
Total	48,8	58,6	+ 9,8	+ 20,1

CHAPITRES	1978	1979	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-31 D.G.A. — Subventions à l'O.N.E. R.A. et à l'Ecole polytechnique..	201,4	299,6	+ 98,2	+ 48,7
36-91 Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux	100,5	106,6	+ 6,1	+ 6,1
36-92 Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France..	1	1	,	,
Total	302,9	407,2	+ 104,3	+ 34,4
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-31 Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	14	13	— 1	— 7,1
37-91 Frais de contentieux. — Règlements des dommages et accidents du travail	115,3	140,3	+ 25	+ 21,7
37-94 Indemnité compensatrice à la S.N. C.F.	1 115,2	880	— 235,2	— 21,1
37-95 Subventions diverses	7	8	+ 1	+ 14,3
Total	1 251,5	1 041,3	— 210,2	— 16,8
Total général	2 327,6	2 295,9	— 31,7	— 1,4
Pour mémoire (1) :				
36-93 Remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications .	78,1	40	— 31,8	— 48,8

(1) Il s'agit d'une dépense qui n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et qui se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.

ANNEXE N° 6

ACTIVITE AERIENNE DU PERSONNEL NAVIGANT DES TROIS ARMÉES

Armée de l'Air.

	ACTIVITE MENSUELLE		
	1977	1978 (prévisions)	1979 (prévisions)
Pilotes de combat (chasse, assaut)	15 h	15 h	15 h
Forces aériennes stratégiques	15 h	16 h	16 h
Equipages de transport et de liaison :			
D.C. 8	35 h	38 h	38 h
Transall	24 h	25 h	
N. 2501	17 h 30	21 h	
Liaison	25 h	27 h	
Equipages hélicoptères	16 h	18 h	18 h

Armée de Terre.

	ACTIVITE ANNUELLE		
	1977	1978 (prévisions)	1979 (prévisions)
Pilotes d'hélicoptères de manœuvre (Puma)	110 h	115 h	120 h
Pilotes d'hélicoptères d'attaque (Al. III, Gazelle)	113 h	115 h	115 h
Pilotes d'hélicoptères d'usage général et de liaison	150 h	150 h	150 h

Marine.

	ACTIVITE MENSUELLE		
	1977	1978 (prévisions)	1979 (prévisions)
Aviation embarquée :			Pas d'évolution sensible par rapport à l'année 1978
Crusader	16 h	16 h	
Etendard	15 h	15 h	
Alizé	24 h 30	24 h 30	
Patrouille maritime :			
Atlantic - Neptune	35 h	38 h	
Hélicoptères :			
Lourds	21 h	21 h	
Légers	15 h 30	15 h	
Escadrilles de soutien	19 h 30	19 h 30	